



COMPTE RENDU

Réunion du MARDI 21 MAI 2024 à 14 h 30

Le C.V.S, Conseil de Vie Social, s'est réuni le Mardi 21 mai 2024 à 14 h 30,
Salle n°1 du Centre Hospitalier de Carentan Les Marais.

Etaients présents :

- Monsieur G. SOUTRA, Président du CVS
- Monsieur P. GERMAIN, Vice-président du CVS
- Madame L. POSTEL, Directrice

Représentants des résidents :

- Madame S. SEHIER, Résidente des Tilleuls
- Monsieur JP. DORLEANS, Résident des Eglantines

Représentants des collectivités territoriales et représentants des usagers :

- /

Représentants du personnel :

- Docteur J. MARTIN, Médecin coordonnateur EHPAD
- Madame F. MILET, Diététicienne

Participaient également à la réunion :

- Madame M. BREARD, Animatrice des Eglantines
- Madame C. LYOEN, Animatrice des Cèdres
- Madame F. RIBEYRE, Cadre de Santé
- Madame N. OZENNE, Cadre Socio-Educatif

Absent(e)s excusé(e)s :




- Madame O. FOUQUE, Résidente des Cèdres
- Madame A. LEGRAND, Résidente des Cèdres
- Madame J. SIMON, Résidente de Sainte Marie du Mont
- Madame S. PARGUEL, Résidente de Sainte Marie du Mont
- Monsieur E. PERCEAU
- Monsieur Y. LE RIDÉE
- Madame A. BOUCHAIN

Secrétaire de séance :

- Madame M. LEBRUN

Mme POSTEL laisse la parole à Mme OZENNE Nadine, Cadre Socio-Educatif, se présenter aux membres.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

<p>COMPTE RENDU de la réunion précédente : 20 février 2024</p> 	<p>Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle aucune observation ni remarque. Il est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil de Vie Sociale.</p>
<p>ELECTIONS DU CVS</p> 	<p>Mme POSTEL informe les membres que les élections ont été mises en place suite au contrôle de l'ARS qui exigeait de vraies élections. Le contrôle concernait l'organisation en EHPAD et sur pièces uniquement, pas de déplacement sur site. Le contrôle s'est bien passé, il n'y a pas eu de recommandations bloquantes.</p> <p>Mme POSTEL explique le déroulement des élections aux membres. Elle rappelle la composition :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Représentants des familles : 3 postes de titulaires et 3 postes de suppléants. 5 personnes ont candidaté pour un poste de titulaires et 2 pour les postes de suppléants.▪ Représentants des résidents : 3 postes de titulaires et 3 postes de suppléants. 5 résidents ont candidaté. <p>Les élections auront lieu le 29 mai.</p>
<p>QUESTIONNAIRE EVALUATION EXTERNE</p> 	<p>Mme POSTEL informe les membres du CVS qu'actuellement est réalisée l'autoévaluation de l'EHPAD qui va permettre de faire ressortir les points à améliorer avant l'évaluation externe de 2025. Elle précise que le choix d'effectuer l'autoévaluation en interne est celui de l'équipe Qualité de l'Etablissement.</p> <p>Pour réaliser l'autoévaluation, des binômes IDE/AS ont été formés à la réalisation des entretiens.</p> <p>Mme POSTEL informe les membres qu'il faut réaliser l'autoévaluation du CVS aujourd'hui. Elle procède à la lecture du questionnaire.</p> <p>Les résultats de l'autoévaluation seront communiqués lors d'un prochain CVS.</p>

ENCADREMENT EHPAD



Mme POSTEL présente la nouvelle organisation en EHPAD.

Mme OZENNE aura en charge l'encadrement :

- des aides soignants et des agents de service en soins des Eglantines, du PASA, des Iris, de l'UHR et de l'accueil de jour,
- des offices et des agents de ménage des Eglantines, des Iris et de l'UHR,
- de l'équipe de nuit de tout l'EHPAD de Carentan,
- de l'animation,
- de l'ergothérapeute et de la psychomotricienne.

Mme RIBEYRE aura en charge l'encadrement :

- des aides soignants et des agents de service en soins des Tilleuls et des Cèdres,
- des offices et des agents de ménage des Tilleuls et des Cèdres,
- de l'équipe IDE de tout l'EHPAD de Carentan,
- du pool de renfort,
- de la neuropsychologue et de la psychologue.

Mme BAYLE aura en charge l'encadrement (temps d'encadrement 20 %) :

- des aides soignants et des agents de service de Sainte Marie du Mont,
- des IDE de Sainte Marie du Mont.

Pendant les absences, les cadres devront se remplacer, il faudra qu'il y ait toujours une cadre présente sur l'établissement.

Mme POSTEL indique que chaque cadre aura deux bureaux, un dans chacun de leurs services d'affectation.

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES



Organisation médicale :

Le Dr MARTIN présente l'organisation médicale durant l'absence du Dr LECARDONNEL. Elle précise qu'actuellement l'établissement cherche à recruter un médecin pour remplacer le Dr LECARDONNEL.

En Médecine :

- Dr ENEE
- Dr GUILLAM

En SMR :

- Dr PELLERIN

Aux Tilleuls, Iris et UHR :

- Dr MARTIN

Aux Cèdres :

- Dr GUILLAM : Cèdres 1
- Dr PELLERIN : Cèdres 2

Aux Eglantines : appel médecins de ville

- Dr POUILLAIN
- Dr DEVALAVIEILLE
- Dr PRIOUR

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES



Suite organisation médicale :

Les médecins de ville interviennent trois fois par semaine : lundi, mardi et jeudi.

Lorsque les médecins de ville sont absents, le Dr ENEE intervient, si le Dr ENEE est absent c'est le Dr MARTIN qui prend le relai.

Le Dr MARTIN indique qu'elle gère et signe toutes les feuilles de prescriptions et précise qu'il n'y a aucune rupture de prise en soin pour les résidents.

Fauteuils roulants :

Mr GERMAIN souhaite intervenir concernant les fauteuils roulants sur :

- l'état de propreté → problème récurrent,
- l'entretien (cale-pieds, ...).

Mr GERMAIN indique que les bénévoles sont en difficulté concernant la malléabilité des fauteuils.

Mme POSTEL précise que les fauteuils s'abîment très vite et que l'établissement en achète régulièrement ; concernant la maintenance ceux sont les agents des services techniques qui s'en occupent. Pour l'acquisition de fauteuils spécifiques, une demande de prise en charge est réalisée auprès de la sécurité sociale.

Tarif différencié :

Mme POSTEL informe que le Département de la Manche souhaite mettre en place le tarif différencié.

Le tarif différencié permet d'appliquer des tarifs en fonction de l'éligibilité ou non à l'aide sociale c'est-à-dire :

- *pour les bénéficiaires de l'aide sociale* : le tarif est fixé par le Président du Département de la Manche,
- *pour les non bénéficiaires* :
 - pour les résidents accueillis avant l'entrée en vigueur du mécanisme : le tarif appliqué reste celui appliqué aux bénéficiaires de l'aide sociale et évolue chaque année dans la limite d'un pourcentage fixé chaque année par arrêté du Conseil Départemental ;
 - pour les nouveaux résidents accueillis après l'entrée en vigueur du mécanisme : le tarif est appliqué en fonction d'un taux maximal d'évolution qui est défini par le Président du Département.

Les modalités de mise en œuvre nécessitent pour les EHPAD d'avoir accueilli moins de 50 % de bénéficiaires à l'aide sociale sur les 3 dernières années. L'accord du Département est obligatoire.

QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES



Suite Tarif différencié :

En ce qui concerne les nouveaux résidents accueillis après l'entrée en vigueur du mécanisme, le Département propose d'appliquer un taux maximal d'évolution du tarif à hauteur de 15 %.

Mme POSTEL souligne que dans l'établissement toutes les places sont habilitées à l'aide sociale. Actuellement, 24 % des résidents bénéficient de l'aide sociale. Mme POSTEL, exprime le fait que l'établissement ayant un trop gros déficit, sera dans l'obligation d'instaurer le tarif différencié.

COPIL « Bienveillance » :

Le COPIL « Bienveillance » organise le 3 octobre prochain une conférence pour le personnel.

Bilan des projets de service Iris et UHR :

Le bilan sera présenté ultérieurement.

BEGES : gaz à effet de serre

Le bilan a été réalisé. Suite à celui-ci, des actions vont être mises en place pour limiter les gaz à effet de serre.

Exemples : limiter la consommation de bœuf en réduisant le grammage ou en le remplaçant par de la volaille, sensibiliser les salariés à utiliser un mode de transport moins polluant...

Enquête administrative :

Mr GERMAIN intervient sur le fait qu'il n'a pas été convié à l'enquête administrative alors qu'il souhaitait y participer. Mme POSTEL répond à Mr GERMAIN qu'elle n'en avait pas connaissance et que malheureusement l'enquête est terminée.

Commission des menus :

Les comités consultatifs des repas sont de nouveau mis en place dans chaque secteur.

Animation :

La remplaçante de Mme LYOEN, animatrice des Cèdres, a été recrutée et sera bientôt affectée dans ses nouvelles fonctions.

Pour conclure la réunion, un tour de table est fait afin que chacun se présente à Mme OZENNE, Cadre Socio-Educatif en EHPAD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30

Carentan les Marais, le 3 Juin 2024

**Le Président,
Guillaume SOUTRA**

**La Directrice,
Laurence POSTEL**